



# PLAN DE LA PRÉSENTATION

- 1. Contexte, positionnement et objectifs**
- 2. Arrondissements et équité**
- 3. Présentation du programme**
  - Volets et projets
  - Admissibilité des organismes
  - Financement et dépenses
- 4. Soumettre une demande**
  - Processus d'évaluation
  - Calendrier
- 5. Accompagnement et informations pratiques**

# CONTEXTE

**Entente de  
développement  
culturelle de  
Montréal 2024-  
2027 conclue  
entre la Ville et le  
gouvernement du  
Québec**

Un seul programme multisectoriel

Remplacement de 5 anciens programmes

- Initiatives collaboratives en créativité numérique
- La pratique artistique amateur: vers une citoyenneté culturelle dans les quartiers
- Médiations culturelles MTL
- Montréal culturelle, verte et résiliente
- Patrimoines montréalais: une mise en valeur dans les quartiers

Une seule porte d'entrée pour tous les OBNL

# CONTEXTE

## NOUVEAUTÉS

Une voie spécifique pour les organismes n'ayant jamais reçu de financement du Service de la culture de la Ville de Montréal

Un volet pour soutenir des projets d'expérimentation

Des possibilités variées d'échelles de financement

Un processus d'évaluation révisé

Plus d'accompagnement, d'outils et d'opportunités de réseautage

# POSITIONNEMENT

Vise le développement culturel territorial qui contribue à la vitalité des communautés et des milieux.

Favorise l'accès et la participation active pour contribuer au tissu social de quartiers vivants, durables, inclusifs et résilients.

Valorise le rôle fondamental de l'art, de la culture et du patrimoine.

Faire vivre une expérience culturelle enrichissante et diversifiée dans tous les quartiers

Stimuler l'intérêt pour l'art, la culture et le patrimoine

Développer une meilleure connaissance des différents patrimoines

Améliorer la qualité de vie par le développement d'habiletés artistiques et sociales

Expérimenter de nouvelles façons de susciter la participation culturelle citoyenne

# POSITIONNEMENT

## Équité, de diversité et d'inclusion

Vise à ce que toutes et tous partagent le même droit d'être à la fois spectateurs et acteurs de la culture, d'y accéder et d'y participer.

Favorise l'équité territoriale en portant une attention particulière aux réalités de chaque quartier, notamment ceux reconnus comme plus vulnérables.

Individu



Collectivité

# OBJECTIFS

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Renforcer la participation culturelle des Montréalaises et des Montréalais

Renforcer le dynamisme des communautés locales et la vie de quartier

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Augmenter la diversité des organismes, des projets soutenus et des personnes participantes

Maintenir la qualité des projets déployés

Renforcer l'adéquation entre les projets et les participant.e.s

Augmenter les collaborations et la mutualisation entre les acteurs sur le territoire

Favoriser une répartition territoriale plus équitable des projets soutenus

# ARRONDISSEMENTS



19

Choix de un, deux ou trois arrondissements maximum

Ahuntsic-Cartierville

Anjou

Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

Lachine

LaSalle

L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Montréal-Nord

Outremont

Pierrefonds-Roxboro

Plateau-Mont-Royal

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Rosemont – La Petite-Patrie

Saint-Laurent

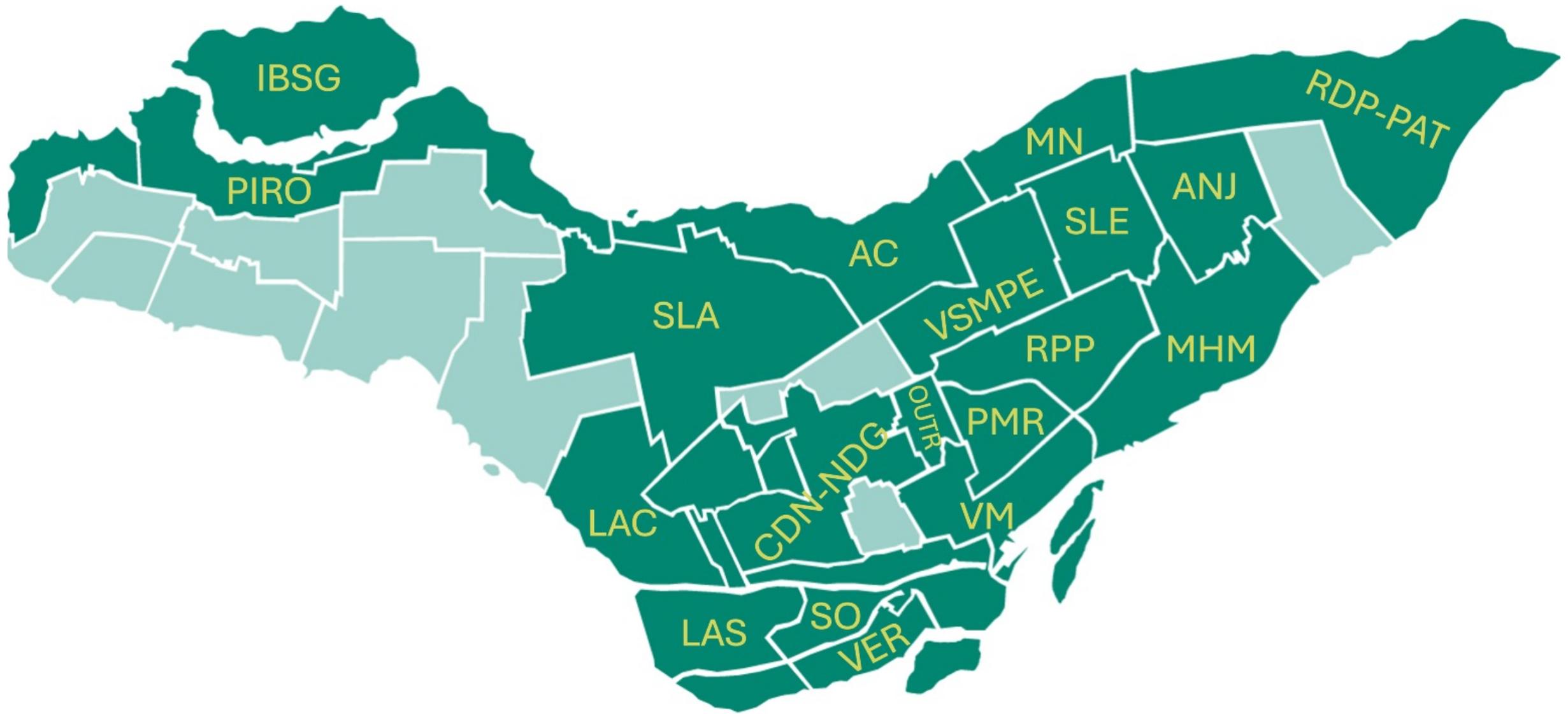
Saint-Léonard

Sud-Ouest

Verdun

Ville-Marie

Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension



# ÉQUITÉ

## INDICATEURS

Population  
globale

Immigration  
Résidents nés à  
l'étranger

Indice d'équité  
des milieux de  
vie  
Répartition des  
vulnérabilités

Éloignement  
géographique  
du centre

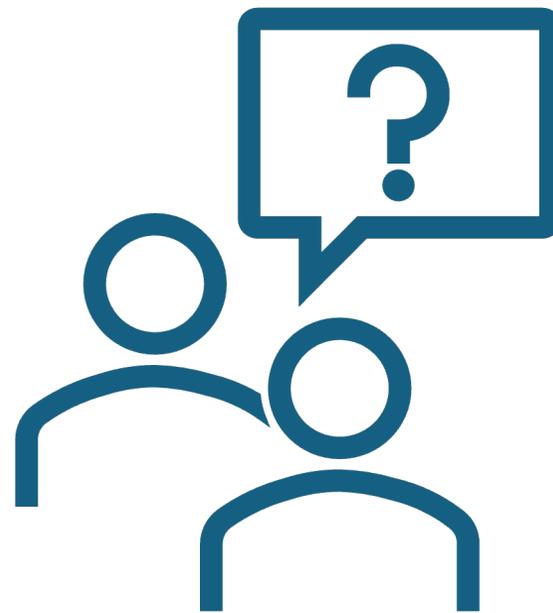
## PONDÉRATION

Un pourcentage de projets soutenus pour chaque arrondissement

<b>Arrondissements</b>	<b>Abréviations</b>	<b>%</b>
Ahuntsic-Cartierville	AC	9%
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	CDNNDG	10%
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	VSMPE	10%
Rosemont-Petite-Patrie	RPP	6%
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	MHM	6%
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	RDPPAT	6%
Saint-Laurent	SLA	7%
Montréal-Nord	MN	6%
LaSalle	LAS	6%
Pierrefonds-Roxboro	PIRO	4%

<b>Arrondissements</b>	<b>Abréviations</b>	<b>%</b>
Saint-Léonard	SLE	5%
Le Plateau-Mont-Royal	PMR	5%
Le Sud-Ouest	SO	4%
Ville-Marie	VM	6%
Verdun	VER	3%
Lachine	LAC	3%
Anjou	ANJ	2%
L'Île-Bizard-Ste-Geneviève	IBSG	1%
Outremont	OUTR	1%

# QUESTIONS



# UN PROGRAMME EN TROIS VOILETS

LIGNE DE  
DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

Les projets  
doivent être  
réalisés sur le  
territoire de la  
Ville de  
Montréal

Médiation  
culturelle, loisir  
culturel et  
pratique  
artistique  
amateur, mise  
en valeur des  
patrimoines et  
créativité  
numérique

Toutes les  
disciplines  
incluant les  
formes  
émergentes  
liées aux  
pratiques  
artistiques,  
culturelles et  
patrimoniales

# LIGNE DE DÉPART : DESCRIPTION

<b>OBNL</b>	Organismes n'ayant jamais reçu de financement du Service de la culture de la Ville de Montréal
<b>Types de projets</b>	<b>Projets de participation culturelle pour donner accès à l'art, à la culture et aux patrimoines à la population montréalaise dans toutes ses diversités</b>
<b>Objectifs spécifiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Offrir une première expérience et se familiariser avec le processus administratif des programmes de soutien du Service de la culture</li><li>• Permettre à la Ville d'approfondir sa connaissance des organismes locaux et leur rayonnement dans les quartiers</li></ul>
<b>Accompagnement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontre de démarrage collective</li><li>• Suivi individualisé des projets soutenus</li><li>• Rencontre de bilan collective</li></ul>
<b>Contrat de service</b>	Processus administratif simplifié

# PARTICIPER : DESCRIPTION

<b>Types de projets</b>	<b>Projets de participation culturelle pour donner accès à l'art, à la culture et aux patrimoines à la population montréalaise dans toutes ses diversités</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permettre l'expression artistique et culturelle des individus et des collectivités</li><li>• Mettre en valeur les patrimoines matériels et immatériels</li><li>• Mettre en valeur la mémoire des collectivités</li><li>• Favoriser la découverte et la transmission artistique, culturelle et patrimoniale</li><li>• Encourager la participation artistique, culturelle et patrimoniale active ainsi que l'engagement des individus et des collectivités</li><li>• Susciter l'échange autour des contenus artistiques, culturels et patrimoniaux</li></ul>
<b>Partenariats et collaborations</b>	Non obligatoire
<b>Action d'évaluation du projet</b>	Non obligatoire

# EXPÉRIMENTER : DESCRIPTION

<b>Types de projets</b>	<b>Projets qui permettent de tester des concepts, des stratégies ou des avenues pour améliorer les façons de faire, s'adapter aux nouvelles réalités et augmenter la portée et le succès des actions. À terme, les projets soutenus enrichissent les propositions de projets visant la participation culturelle.</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager l'accompagnement, le mentorat et le transfert d'expertise afin de développer de nouvelles compétences</li><li>• Renouveler les pratiques et les approches pour stimuler la participation culturelle</li><li>• Favoriser les partenariats, les collaborations et les maillages</li><li>• Stimuler le codéveloppement, la mutualisation et la gouvernance locale participative</li></ul>
<b>Partenariats et collaborations</b>	Obligatoires
<b>Action d'évaluation du projet</b>	Obligatoire

# PROJETS NON ADMISSIBLES

LIGNE DE  
DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

Soutien au fonctionnement ou à la mission

- Projets récurrents inscrits dans la programmation régulière ou annuelle de l'organisme
- Projet de création, de production et/ou de diffusion d'œuvres artistiques professionnelles à l'exception des œuvres contribuant à la mise en valeur des patrimoines
- Projets soutenus par d'autres programmes au niveau municipal ou au niveau provincial :
  - Fêtes de quartier
  - Festivals et événements
  - Expositions permanentes
  - Rénovation ou construction
  - Projets réalisés par les établissements scolaires
  - Projets réalisés par les bibliothèques municipales
- Projets de loisir autres que culturels
- Activités promotionnelles ou de collecte de fonds
- Projets de site Web
- Galas de remise de prix
- Projets axés sur la performance et les activités qui se déroulent sous forme de concours ou de compétitions

# ORGANISMES ADMISSIBLES

LIGNE DE  
DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

À la date de dépôt de la demande, l'OBNL doit être enregistré depuis un an  
constitué sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies ou  
régie par la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif  
ou  
constitué comme une coopérative de solidarité exploitée à des fins non lucratives

L'organisme doit avoir son siège social sur le territoire de la Ville de Montréal

L'organisme doit avoir respecté ses engagements ou ses obligations contractuelles lors d'attributions précédentes de soutien financier par le Service de la culture de la Ville de Montréal

# LIGNE DE DÉPART : ADMISSIBILITÉ

<b>Profil</b>	Organismes n'ayant jamais reçu de financement du Service de la culture de la Ville de Montréal.
<b>Types d'organisme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Artistique, culturel, loisir, loisir culturel et pratique artistique amateur, muséal, patrimonial, société d'histoire et industrie créative</li><li>• Communautaire et intervention sociale</li></ul>
<b>Maximum de subventions</b>	<p>L'organisme ne doit pas être subventionné pour un montant annuel totalisant 750 000 \$ ou plus provenant de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les subventions accordées à la mission et aux projets de tous ministères ou services confondus sont considérées</li><li>• Les aides à la restauration et aux immobilisations ne sont pas comptabilisées</li></ul>

# PARTICIPER : ADMISSIBILITÉ

## Types d'organisme

- Artistique, culturel, loisir, loisir culturel et pratique artistique amateur, muséal, patrimonial, société d'histoire et industrie créative
- Communautaire et intervention sociale

## Maximum de subventions

L'organisme ne doit pas être subventionné pour un montant annuel totalisant 750 000 \$ ou plus provenant de la Ville de Montréal et du Gouvernement du Québec:

- Les subventions accordées à la mission et aux projets de tous ministères ou services confondus sont considérées
- Les aides à la restauration et aux immobilisations ne sont pas comptabilisées

# EXPÉRIMENTER : ADMISSIBILITÉ

## Types d'organisme

- Artistique, culturel, loisir culturel et pratique artistique amateur, muséal, patrimonial, société d'histoire et industrie créative

## Maximum de subventions

- Aucun maximum

# ORGANISMES NON ADMISSIBLES

LIGNE DE  
DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

- Sociétés et musées d'État ainsi que musée-loi
- Organisations paramunicipales et organismes ou équipements inscrits à l'Annexe D de la Charte de la Ville
- Organisations dont la mission vise prioritairement la réalisation d'activités de recherche
- Établissements scolaires
- Bibliothèques municipales
- Fondations d'organismes non admissibles au programme, notamment de ceux inscrits à l'Annexe D de la Charte de la Ville
- Fondations et organismes essentiellement voués à la redistribution de financement à des OBNL
- Organismes qui agissent à titre de diffuseur pour la Ville
- Organismes en situation d'infraction en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Organismes ayant déjà reçu un soutien financier du Service de la culture

# PARTENAIRES

LIGNE DE DÉPART

NON OBLIGATOIRES

PARTICIPER

RECOMMANDÉS  
OU  
OBLIGATOIRES

EXPÉRIMENTER

OBLIGATOIRES

À titre d'exemple les partenaires peuvent être :

- OBNL admissibles au programme ou non
- Milieu d'enseignement et de recherche
- OBL à liés univers créatif (Inc)

Appréciation par le comité d'évaluation.

Ressources et équipe dédiées au projet.

Pertinence en regard des objectifs du projet et du projet lui-même.

Impact sur OBNL demandeur

# QUESTIONS



# FINANCEMENTS

**LIGNE DE DÉPART**  
Max 5 000\$

Max 1 an

**MICRO**  
5 000\$ à  
9 999\$

Max 1 an

**PONCTUEL**  
10 000\$ à  
50 000\$

Max 2 ans

**STRUCTURANT**  
Jusqu'à  
90 000\$

Max 3 ans

**LIGNE DE DÉPART**

**PARTICIPER**

**EXPÉRIMENTER**

# DÉPENSES ADMISSIBLES

**LIGNE DE DÉPART**

**PARTICIPER**

**EXPÉRIMENTER**

- Conception (idéation, recherche, développement, recrutement de l'équipe ou des personnes participantes, etc.), réalisation, diffusion, évaluation, partage des apprentissages, et coordination
- Frais d'administration du projet (max 15 % de la subvention)
- Location de locaux ou d'équipements nécessaires à la réalisation des activités
- Promotion, documentation et communications (max 15 % de la subvention)
- Achat de matériel périssable
- Achat d'équipement non périssable (max 20 % de la subvention)

**La subvention octroyée ne peut dépasser 85% du budget total du projet**

**Vous devez conserver toutes les pièces justificatives. En tout temps, le Vérificateur de la Ville peut les exiger.**

# DÉPENSES NON ADMISSIBLES

LIGNE DE  
DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

- Opérations courantes, frais d'entretien, chauffage, électricité et autres services
- Immobilisations ou améliorations locatives
- Frais juridiques, cotisations et taxes
- Déficit de l'organisme
- Tous les coûts qui auraient été engagés si le projet n'avait pas été entrepris
- Dépenses engagées avant la date d'octroi du soutien financier par les instances de la Ville de Montréal
- Dépenses liées au dépassement de coût du projet

# DÉPOSER UNE DEMANDE

LIGNE DE  
DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

## DATE LIMITE : 18 février 2025 à 12h

- Un seul appel pour l'année 2025
- Une seule demande par organisme sera acceptée
- Les organismes doivent avoir terminé tout projet antérieur financé par le Service de la culture de la Ville et remis leur bilan avant de pouvoir obtenir un nouveau financement.
  - Si vous n'avez pas terminé votre projet avant la date de dépôt de votre demande, vous devez remplir la section *Bilan intermédiaire* dans le formulaire
  - Si une subvention vous est octroyée, elle ne sera versée qu'après la remise et l'approbation du bilan final du projet antérieur par la personne responsable de la Ville

# DÉPOSER UNE DEMANDE

LIGNE DE  
DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

Le  
formulaire  
de dépôt en  
ligne est  
l'unique  
manière de  
nous faire  
parvenir  
votre  
demande

- Le formulaire doit être signé électroniquement par la personne représentante dûment désignée et autorisée par résolution du CA

- Le formulaire doit être signé électroniquement par la personne représentante dûment désignée et autorisée par résolution du CA
- Le formulaire signé fait foi de protocole d'entente. Lisez attentivement les responsabilités et obligations

# DÉPOSER UNE DEMANDE

LIGNE DE  
DÉPART

PARTICIPER

EXPÉRIMENTER

!!!  
EN  
ATTENDANT  
LA MISE EN  
LIGNE DU  
FORMULAIRE

DOCUMENTS  
DE  
PRÉPARATION  
WORD

Accompagnement dans votre préparation

Toutes les questions qui se retrouveront dans le  
formulaire de demande s'y trouvent

**ATTENTION**  
**UN DOCUMENT DE PRÉPARATION PAR VOLET**  
**ET PAR ÉCHELLE**

# DOCUMENTS OBLIGATOIRES

DÉPART

MICRO

PONCTUEL

STRUCTURANT

## Documents administratifs

- Une copie des lettres patentes
- Les états financiers du dernier exercice
- Les règlements généraux
- La liste des membres du CA
- Une résolution du CA

## Documents de présentation

- Le curriculum vitæ de la personne qui coordonne le projet et/ou l'artiste, médiatrice et médiateur culturel, travailleuse et travailleur culturel, animatrice et animateur, etc.

Un document présentant  
clairement la  
programmation 2024

- Une résolution du CA de l'organisme partenaire
- Une lettre d'engagement de chacun des organismes collaborateurs ou partenaires



# RÉCOLTE DE DONNÉES DIFFÉRENCIÉES

**LIGNE DE DÉPART**

**PARTICIPER**

**EXPÉRIMENTER**

**RECOMMADATIONS  
DE L'OCPM**

**SUR UNE BASE  
VOLONTAIRE**

**INFORMATIONS NON  
COMMUNIQUÉES  
AUX COMITÉS  
D'ÉVALUATION**

**AUTO - DÉCLARATION**

Portrait des organismes  
demandeurs et  
soutenus par son  
programme

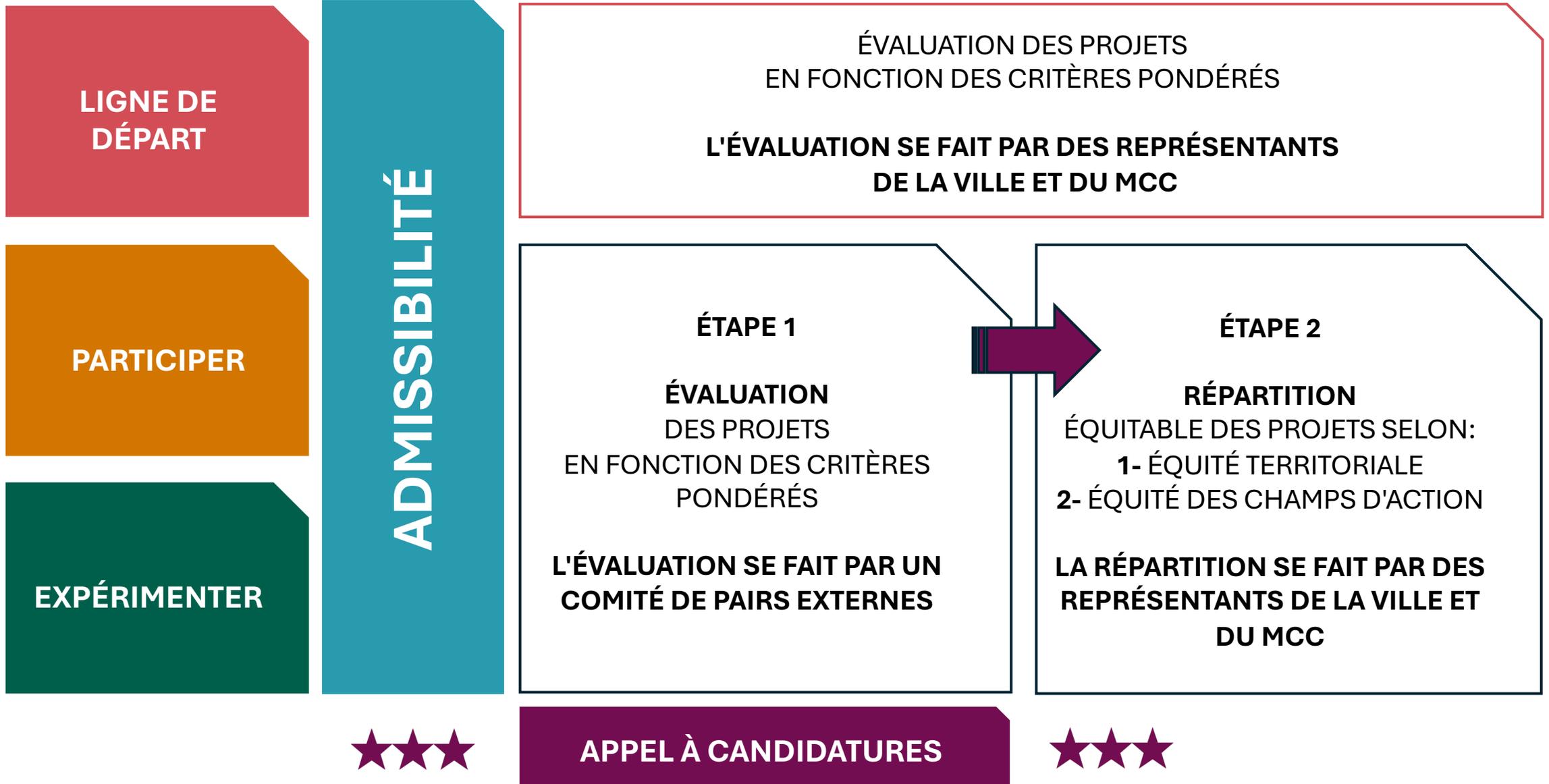
À même le formulaire  
de demande

**AUTO - IDENTIFICATION**

Portrait des artistes et  
chargés de projets  
responsables de  
projets déposés et  
soutenus

Lien à partager

# ÉVALUATION DES DEMANDES



# LIGNE DE DÉPART : CRITÈRES D'ÉVALUATION

<b>PROFIL DE L'ORGANISME</b>	<b>30%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pertinence de la mission de l'organisme, de son historique et de son implication dans le milieu local pour renforcer le dynamisme de la communauté locale.</li></ul>
<b>CONTENU</b>	<b>20%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pertinence des activités et des contenus culturels, artistiques et patrimoniaux proposés pour faciliter leur découverte ainsi que l'expression citoyenne</li></ul>
<b>PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS</b>	<b>15%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adéquation entre le projet et les participant.e.s : lien avec les intérêts et besoins.</li></ul>
<b>RÉALISATION</b>	<b>15%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ressources et expertises dédiées</li><li>• Faisabilité</li></ul>
<b>RETOMBÉES</b>	<b>20%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réalisation d'un projet culturel différent de ses activités régulières.</li></ul>

**La cohérence de l'ensemble de tous les éléments du projet en fonction des objectifs visés, des participant.e.s et des besoins sera aussi prise en considération.**

# PARTICIPER : CRITÈRES D'ÉVALUATION

<b>CONTENU</b>	<b>35%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pertinence des activités et des contenus culturels, artistiques et patrimoniaux proposés pour faciliter leur découverte ainsi que l'expression citoyenne</li><li>• Adéquation des moyens proposés pour assurer la transmission des contenus et leur adaptation en fonction de l'objectif du projet ainsi que des participant.e.s visés</li><li>• Qualité des apprentissages proposés et bénéfiques pour les participant.e.s</li></ul>
<b>PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS</b>	<b>35%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adéquation entre le projet et les participant.e.s : lien avec les intérêts et besoins</li><li>• Niveau d'engagement proposé aux participant.e.s adapté en fonction de l'objectif du projet</li><li>• Éthique</li></ul>
<b>RÉALISATION</b>	<b>30%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ressources et expertises dédiées</li><li>• Communications</li><li>• Faisabilité</li></ul>

**La cohérence de l'ensemble de tous les éléments du projet en fonction des objectifs visés, des participant.e.s et des besoins sera aussi prise en considération.**

# EXPÉRIMENTER : CRITÈRES D'ÉVALUATION

<b>CONTENU</b>	<b>25%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pertinence de la problématique ou de l'enjeu identifié en lien avec le développement culturel</li><li>• Faisabilité et adaptation des approches envisagées pour réaliser l'expérimentation en fonction de la problématique ou de l'enjeu identifié, incluant le milieu de l'expérimentation</li><li>• Pertinence des actions envisagées pour documenter l'expérimentation visée en fonction de la problématique ou de l'enjeu identifié.</li></ul>
<b>PARTICIPANTES ET PARTICIPANTS</b>	<b>25%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pertinence et complémentarité des liens entre les parties prenantes ainsi que leurs rôles dans l'expérimentation visée.</li></ul>
<b>RÉALISATION</b>	<b>20%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ressources et expertises dédiées</li><li>• Faisabilité</li><li>• Éthique</li></ul>
<b>RETOMBÉES DE L'EXPÉRIMENTATION</b>	<b>30%</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adéquation des actions de partage des apprentissages avec les parties prenantes identifiées.</li></ul>

**La cohérence de l'ensemble de tous les éléments du projet en fonction des objectifs visés, des participant.e.s et des besoins sera aussi prise en considération.**

# QUESTIONS



# VERSEMENTS

## MICRO



## PONCTUEL



## STRUCTURANT



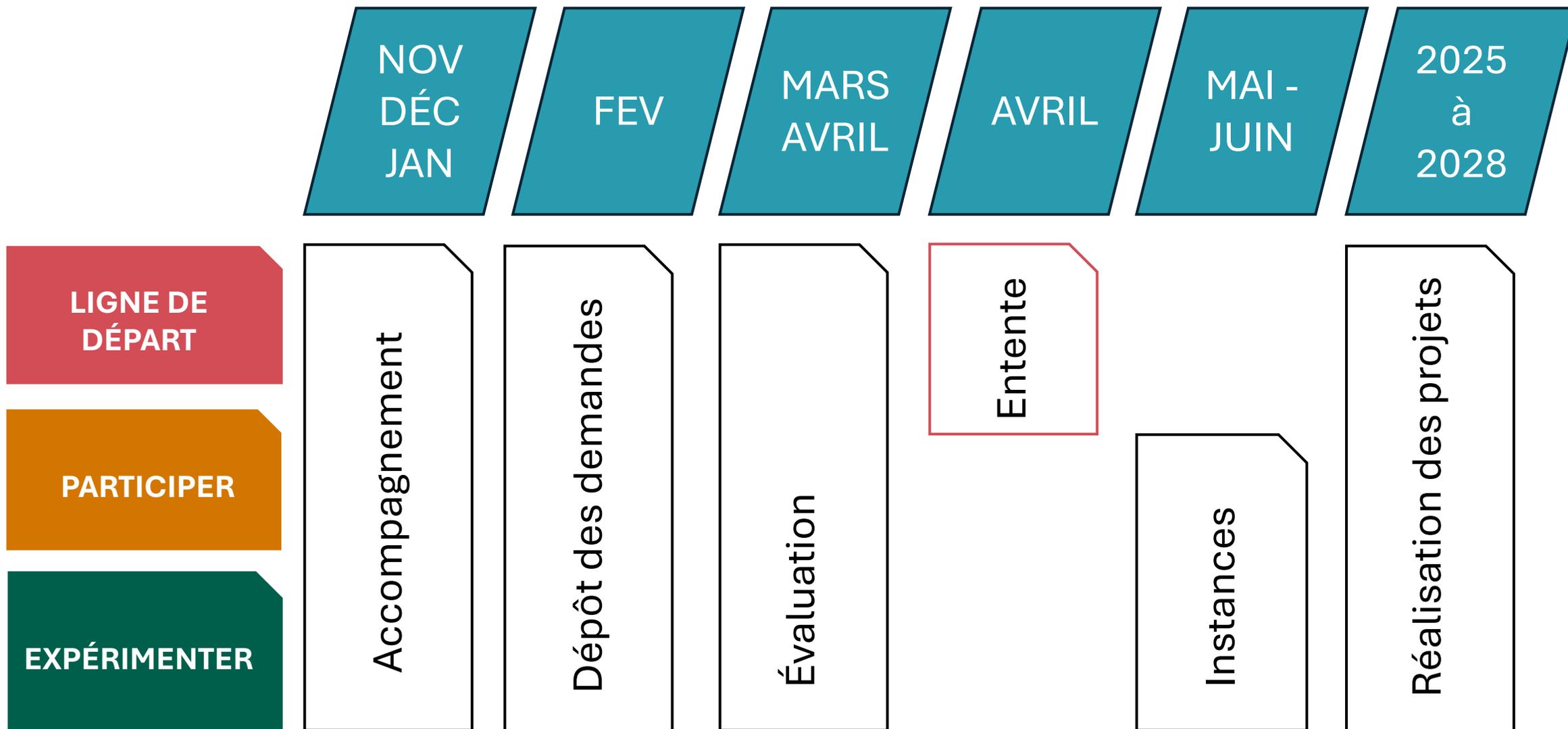
### Deux versements :

- Un 1<sup>er</sup> versement de 90 % de la somme accordée à la suite de la résolution du comité exécutif de la Ville
- Un versement final de 10 % de la somme accordée à la remise et à l'approbation du bilan final par la personne représentant la Ville

### Trois versements :

- Un 1<sup>er</sup> versement de 50 % de la somme accordée à la suite de la résolution du comité exécutif de la Ville
- Un 2<sup>e</sup> versement de 40 % de la somme accordée à la remise et à l'approbation d'un bilan intermédiaire par la personne représentant la Ville
- Un versement final de 10 % de la somme accordée à la remise et à l'approbation d'un bilan final par la personne représentant la Ville

# CALENDRIER

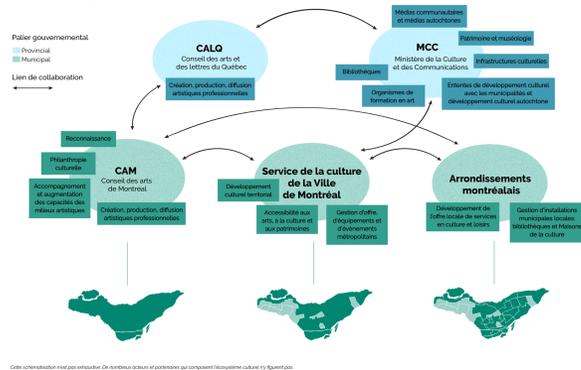


# OUTILS

## FINANCEMENT CULTUREL PAR LA VILLE DE MONTRÉAL ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES

### FINANCEMENT EN CULTURE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL ET SES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Schématisation des principaux champs d'action respectifs et de leur liens



Cette schématisation n'est pas exhaustive. De nombreux acteurs et partenaires qui participent à l'écosystème culturel n'y figurent pas.

## LES NOUVEAUTÉS DE LA REFONTE

### LES NOUVEAUTÉS DE LA REFONTE

1 seule porte d'entrée pour le dépôt de vos projets en créativité numérique, loisir culturel et pratique artistique amateur, médiation culturelle et patrimoine!

#### Les nouveautés profitables aux organismes

1. Simplification du processus de dépôt et de reddition de comptes, ainsi que centralisation de l'information
2. Évaluation des projets par un jury composé uniquement de pairs
3. Ajout d'un volet Expérimentation
4. Moins de contraintes sur l'admissibilité
5. Différentes possibilités de financement pour une variété de projets
6. Ajout d'une porte d'entrée spécifique pour les organismes jamais financés au Service de la culture (Ligne de départ)

#### Les nouveautés profitables à la communauté montréalaise

1. Ajout d'une étape d'évaluation pour favoriser la répartition équitable des projets soutenus sur le territoire
2. Des projets soutenus plus en adéquation avec les besoins et intérêts des citoyennes et citoyens

#### Les nouveautés qui renforcent le réseau de la culture et son financement

1. Plus d'accompagnement et de nouveaux outils (lexique, schémas, clinique de rédaction)
2. Plus d'opportunités de mise en réseau pour favoriser les collaborations et partages d'expertise

## LES ÉTAPES D'UNE DEMANDE

### LES ÉTAPES D'UNE DEMANDE

Le processus d'évaluation du programme Participation culturelle dans les quartiers est fondé sur la rigueur, l'expertise et l'efficacité. Les choix et les attributions de fonds publics se font dans le respect de l'indépendance, de l'impartialité et de la transparence.



\*Les durées indiquées sont approximatives et peuvent varier

## LEXIQUE



# INFORMATIONS PRATIQUES

## SÉANCES D'INFORMATION

Lundi 18 novembre de 18h à 19h30

Vendredi 22 novembre de 10h30 à 12h

## SÉANCES D'ACCOMPAGNEMENT

**Lundi  
9 décembre**

En continu de  
13h30 à 16h30

Maison culturelle et  
communautaire  
de  
Montréal-Nord

**Mercredi  
15 janvier**

En continu de  
13h30 à 16h30

Cabaret Lion d'or  
**5 à 7 de  
réseautage**

**Mercredi  
22 janvier**

En continu de  
9h30 à 12h30

Bibliothèque de  
Saint-Pierre

Inscriptions

# INFORMATIONS PRATIQUES

CLINIQUE DE RÉDACTION

**Mercredi 29 janvier 2025 de 13h30 à 16h30**  
MEM – Centre des mémoires montréalaises

COMMUNICATIONS

[developpementculturelmtl@montreal.ca](mailto:developpementculturelmtl@montreal.ca)

# MERCI

[www.developpementculturelmtl.ca](http://www.developpementculturelmtl.ca)

[www.montreal.ca/programmes](http://www.montreal.ca/programmes)



Entente de  
développement  
culturel

Montréal 

Québec 

# QUESTIONS

